

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT

DELIBERATION N° 2014/50

ARDÈCHE
EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 15 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le quinze juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 07 juillet 2014.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

*Présents : MM VOLLE – CROZIER – TESTON – BEUGNET – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – GAUTHIER – GRENIER – JOLLIVET – LEBRAT –
PIQUEMAL – RAMUS*

Absents : M EUVRARD a donné procuration à M BOUNIARD

Excusé : M RIFFARD

Mme Catia PIQUEMAL a été élue secrétaire.

Objet : Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) créé par délibération n°2014/06 du 03 février 2014.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2014/06 portant sur la création d'un poste d'agent scolaire dans le cadre du dispositif CUI-CAE. Il est possible de renouveler le poste à compter du 24 août 2014 pour une durée de 1 an. Il précise que ce contrat prendra fin le 24 août 2015 et il pourra être renouvelé 6 mois de plus.

.../...

A-V

2014 / 150

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

-DECIDE de renouveler le poste d'Agent Scolaire dans le cadre du dispositif d'accompagnement dans l'Emploi qui avait été créé par délibération n°2014/06 du 03 février 2014.

-PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 1 an du 24 août 2014 au 23 août 2015.

-PRECISE que la durée du travail est fixée à 24 heures par semaine.

-INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

-AUTORISE le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les services de l'Etat ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 15 juillet 2014

 REÇU A
LA PREFECTURE LE
21 JUL. 2014

POUR COPIE CONFORME
ALBA, le 16 juillet 2014
Le Maire,
André VOLLE.



.../...